



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 12 janvier 2018

Avis sur le dossier de révision allégée du PLU de la commune du Plessis-Pâté

La direction départementale des territoires présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier de révision allégée du PLU communal. L'objectif de la révision allégée du PLU est d'ajuster la trame verte et bleue accompagnant le projet de parc ludique au sein de la ZAC Valvert - Croix Blanche et de privilégier dans le sous-zonage 1AUh, le stationnement automobile en souterrain. La procédure porte sur une évolution du périmètre des « espaces paysagers remarquables » définis en application de l'article R.153-19 du code de l'urbanisme au sein de la zone AU1, et sur une réduction des espaces libres et de pleine terre à 5% de la surface des parcelles classées en zone AU1h. Le projet conduit à une perte de 1,3 ha d'espaces paysagers remarquables (EPR) et à une compensation sur une superficie supérieure à la perte occasionnée, sur environ 2,2 ha. Un bosquet existant est réduit de 3000 m².

À l'unanimité, la CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le dossier de révision allégée du PLU communal (L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF émet un avis favorable sur le dossier de révision allégée du PLU communal, avec l'observation suivante :

La commission s'interroge sur le choix de prévoir la création d'un parking sous-terrain sur ce secteur au regard de la problématique de ruissellements, et due à la présence d'une nappe phréatique affleurante.

À Évry, le 6 FEV. 2018

Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>